

Paris, le 20 MAR. 2003

CAB/JMC/SR/Scop D 03.00.46.73

Monsieur le Doyen,

Garantir une offre de soins satisfaisante à notre population constitue une préoccupation prioritaire du Gouvernement.

L'évolution de cette offre, notamment pour ce qui concerne les professionnels soignants, dépend de facteurs démographiques et organisationnels.

Concernant l'évolution démographique des professionnels de santé, vous m'avez rendu en décembre dernier un rapport comportant plusieurs propositions dont certaines ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre.

Ce rapport comportait également des propositions touchant à l'organisation des soins, et notamment aux coopérations qu'il semble possible de développer entre les différentes professions de santé. Plusieurs études menées dans de nombreux pays européens ou nord-américains ces dernières années ont montré l'utilité potentielle de telles coopérations. En France, diverses expériences ont été mises en place pour pallier des difficultés locales, souvent liées aux pénuries professionnelles.

Je souhaite vous confier la mission de mener une analyse approfondie de l'ensemble de ces initiatives. A cette fin, vous étudierez de manière systématique les coopérations qui pourraient être organisées dans notre pays entre les médecins eux-mêmes et entre les médecins et les autres professions médicales et paramédicales. Nombre de ces coopérations impliquent un transfert de compétences et se traduiraient par une redéfinition des contours des métiers pour l'avenir.

Cette étude devra être menée en concertation permanente avec les représentants des professions concernées, en particulier ceux chargés de leur formation initiale et continue. Les ordres professionnels seront également étroitement associés à votre réflexion.

Monsieur le Doyen Yvon BERLAND
Faculté de Médecine de Marseille
27 boulevard Jean Moulin
13005 MARSEILLE CEDEX


Votre mission ne se limitera pas à la seule analyse conceptuelle des éventuelles opportunités de coopération professionnelle. Vous veillerez, en effet, à susciter et à encourager des expérimentations dans divers domaines d'activité clinique.

Ces expérimentations pourront être menées dans un cadre régional sous la responsabilité de promoteurs locaux ; elles seront mises en œuvre sur des sites déterminés, pour un temps limité et selon un protocole qui permettra d'évaluer leur utilité et leur efficacité. Bien entendu, la qualité et la sécurité des soins devront être garanties et si possible améliorées par rapport aux référentiels de pratique concernés. Dès lors que ces expérimentations seront allées à leur terme, il sera possible d'en dresser un bilan et d'envisager, le cas échéant, les conditions dans lesquelles ces coopérations professionnelles pourront être développées.

Pour mener à bien cette mission, vous bénéficierez du concours de mon administration.

Je souhaite que vous engagiez immédiatement votre mission afin de me présenter vos conclusions aussi rapidement que possible. D'abord, dès juin 2003, sous la forme d'un rapport d'étape pour ce qui concerne l'analyse des coopérations interprofessionnelles existant dans d'autres pays ou qui pourraient être mises en œuvre dans notre système de soins. Ensuite, pour le début de l'année 2004, sous la forme d'un rapport final, comportant le bilan des expérimentations qui auront été mises en œuvre dans ce délai.

Je vous prie de croire, Monsieur le Doyen, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François MATTEI